**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Le Tribunal fédéral a tranché: pas de référendum financier obligatoire sur la participation du Canton à Expo.02

**Saisi d'un recours de droit public visant à soumettre au référendum obligatoire les décrets adoptés le 21 novembre 2000 par le Grand Conseil vaudois dans le cadre de la participation cantonale à l'Expo.02, le Tribunal fédéral, après avoir refusé en janvier dernier d'accorder l'effet suspensif, a également refusé le recours.**

Le 21 novembre 2000, le Grand Conseil vaudois adoptait deux projets de décrets portant, d'une part, sur l'organisation de la journée cantonale vaudoise et sur la création d'un fonds spécial destiné à financer les festivités et, d'autre part, sur les engagements globaux de l'Etat liés à l'Exposition nationale. Arguant du fait que les autorités cantonales avaient séparé artificiellement les dépenses liées à Expo.02 pour échapper au référendum financier, le député Josef Zisyadis avait formulé un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral.

Au cours de l'audience du mercredi 9 mai, le Tribunal fédéral a refusé à l'unanimité de ses membres le recours du député popiste, estimant que le Grand Conseil vaudois n'avait pas " saucissonné " intentionnellement les projets de décrets pour éviter le référendum financier obligatoire pour les engagements de l'Etat dépassant la barre des 20 millions.

Les divers engagements du canton à l'égard d'Expo.02 pourront ainsi se réaliser et la journée cantonale vaudoise se déroulera conformément au calendrier prévu, soit le 29 juin 2002 sur l'arteplage et en ville d'Yverdon-les-Bains.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 mai 2001

Denis Alber, chef de projet Expo.02, 021/316 92 80